



BULLETIN D'INSCRIPTION Les Foulées « ARC EN CIEL »

LE RESPONSABLE LÉGAL	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal – Ville	
Mail	
Téléphone	

• 10-12 ans : Parcours 2.5 km	Départ 14h15
• 4-9 ans et personne à mobilité réduite : parcours 800m	Départ 15h15
• 13 ans et plus : parcours 5 km	Départ 16h00

INSCRITS A LA COURSE				
	Participant 1	Participant 2	Participant 3	Participant 4
NOM				
PRÉNOM				
DATE DE NAISSANCE				
ADRESSE				
TÉLÉPHONE				
MAIL				
COURSE 800m / 2.5kms / 5kms				

- Les enfants ont pour obligation de courir (ou marcher) dans leur tranche d'âge.
- Les enfants de 4-9 ans doivent impérativement être accompagnés par un adulte durant la course (ou la marche)
- Les enfants de 10 ans et plus, courant (ou marchant) sans adulte, doivent fournir une autorisation parentale (ci-dessous).
- Les adultes qui le souhaitent peuvent courir (ou marcher) et avec leur(s) enfant(s) et sur le 5 km. Il est toutefois rappelé que les enfants restent sous votre responsabilité.



Autorisation parentale pour les 10-17 ans

Participant sans responsable légal

Je soussigné(e)

autorise mon enfant

à participer aux foulées « Arc en Ciel » organisées par le Pôle Parcours Éducatif de Seclin, le samedi 7 octobre 2023 et décharge de toute responsabilité la ville de seclin en cas d'incident.

- Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur

Signature

Bulletin d'inscription à remettre

- à l'accueil
- ou dans la boîte aux lettres à la Direction enfance jeunesse - château Guillemaud – rue Marx Dormoy
- ou par mail jeunesse@ville-seclin.fr
-

avant le vendredi 28 septembre
(sous réserve de places disponibles).

Renseignement au 03.20.62.94.42. Tout dossier incomplet ne pourra être validé.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Direction enfance Jeunesse pour la gestion « des Foulées Arc en Ciel ». Elles sont conservées jusqu'à 15 jours après la date de l'évènement soit jusqu'au 22 octobre 2023 inclus. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la Direction enfance jeunesse au 03.20.62.94.42

MEMO ... SECLIN soutient la lutte contre le harcèlement des jeunes

LES FOULEES « ARC EN CIEL »

Samedi 7 octobre 2023 - Parc des époux Rosenberg



Horaires

Age	Parcours	Retrait du kit	Echauffement	Départ de la course
10-12 ans	2.5 km	13h à 13h45	14h à 14h10	14h15
4-9 ans et personne à mobilité réduite	800 m	14h à 14h45	15h à 15h10	15h15
A partir de 13 ans	5 km	15h à 15h45	15h45 à 15h55	16h00

Vous avez la possibilité de courir ou marcher ; Les adultes qui le souhaitent peuvent courir (ou marcher) et avec leur(s) enfant(s) et sur le 5 km. Il est toutefois rappelé que les enfants restent sous votre responsabilité.

Echauffement 1/4h avant le départ.

Retrait des kits

(Dossard, lunettes, masque, ticket boisson et barre de céréales) au stand parc des époux Rosenberg

Tenue vestimentaire

Haut blanc impératif

De bonnes chaussures

Déguisé, c'est plus fun !!!

Ne pas oublier ses épingles à nourrice !!!

Pour tout renseignement

Pôle Parcours Educatif Château
Guillemaud - rue Marx Dormoy

59113 SECLIN ☎ 03.20.62.94.42

RÉGLEMENT

LES FOULÉES ARC EN CIEL

*POUR LA LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT DES JEUNES
ET LE BIEN VIVRE ENSEMBLE*

VILLE DE SECLIN



Course familiale contre le harcèlement et pour le vivre-ensemble



Inscription du 18 au 29 septembre
Au Pôle Parcours Éducatif - Château Guillemaud,
60 Rue Marx Dormoy - 03.20.62.94.42



SOMMAIRE

REGLEMENT – SECLIN FOULEES ARC EN CIEL – EDITION 2023	3
Article 1 : Objet.....	3
Article 2 : Déroulé de la manifestation	3
Article 3 : Conditions d’inscription	3
Article 4 : Inscription	3
Article 5 : Equipement	4
Article 6 : Parcours	4
Article 7 : Protection de l'environnement	4
Article 8 : Sécurité	4
Article 9 : Droit à l’image	4
Article 10 : Assurance et responsabilité	4
Article 11 : Force majeure	5
Article 12 : Acceptation du règlement.....	5
FORMULAIRE D’INSCRIPTION	6



RÈGLEMENT – SECLIN FOULÉES ARC EN CIEL – ÉDITION 2023

Organisateurs : La Ville de Seclin en partenariat avec le Conseil Municipal des Enfants, le Conseil des Jeunes, les Jeunes 16-25 ans, les associations de parents d'élèves des établissements scolaires Jean Demailly, Immaculée Conception, l'association « les Enfants de Burgault ».

Article 1 : Objet

« **Les Foulées Arc en Ciel** » se dérouleront le **samedi 7 octobre 2023 de 14h à 17h30**. Cette manifestation est un événement sportif et ludique consistant en **une course ou marche à pied** de 800m pour le 4-9 ans, de 2.5kms pour les 10-12 ans et 5kms pour les 13 ans et plus, **non chronométrée**, ouverte à toutes et tous. Le parcours de 800m est aussi adapté pour les personnes à mobilité réduite. L'évènement a pour ambition de participer à la lutte contre le harcèlement des jeunes. Des stands de prévention-informations seront à disposition du tout public.

Sur le parcours, seront implantées des zones de « **couleurs** » que les participants devront franchir et en ressortir parsemés de couleurs. A la fin des courses, tous les participants sont invités à se regrouper devant la scène pour célébrer « Les Foulées Arc en Ciel ». Un décompte sera donné pour que les participants lancent leurs sachets de couleur en l'air pour une explosion de couleurs, le tout en musique.

Article 2 : Déroulé de la manifestation

Age	Parcours	Retrait du kit	Echauffement	Départ de la course
10-12 ans	2.5 km	13h à 13h45	14h à 14h10	14h15
4-9 ans – personne à mobilité réduite	800 m	14h à 14h45	15h à 15h10	15h15
A partir de 13 ans	5 km	15h à 15h45	15h45 à 15h55	16h00
TOUS	17h - Lancer final de la poudre et DJ Set			

Les stands de prévention - informations accueilleront les participants tout au long de la manifestation.

Article 3 : Conditions d'inscription

L'évènement s'adresse aux personnes âgées de 4 ans et plus. Une autorisation parentale est obligatoire pour les personnes mineures non accompagnées. Les mineurs de 9 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte. Une fois inscrit, il ne sera pas possible de se faire remplacer, ni de céder le dossard à une autre personne. Ce dernier est nominatif.

Cet évènement est gratuit. Une urne sera installée pour recueillir des dons en faveur d'une l'association, ayant pour objet de lutter contre le harcèlement des jeunes.

L'évènement est ouvert à tous mais une priorité est donnée aux familles et aux enfants.

Le nombre de participants est limité à 350.

Article 4 : Inscription

La participation aux foulées implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. **Inscription du lundi 18 au vendredi 29 septembre 2023**

Le dossier d'inscription est disponible :

- Sur le site : <https://www.ville-seclin.fr/> à imprimer
- A l'accueil du Château Guillemaud – Parc des époux Rosenberg – Rue Marx Dormoy - SECLIN

Compléter et déposer le dossier d'inscription au :

- Château Guillemaud – Parc des époux Rosenberg – 60 rue Marx Dormoy - SECLIN

Horaires d'ouvertures : Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h ; Mardi - Mercredi et Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ; Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

- Dans la boîte aux lettres (à côté du portail)
- Par mail à jeunesse@ville-seclin.fr

Validation de l'inscription

La validation de l'inscription se fait en présentiel à l'accueil du château Guillemaud ou par mail

Aucune inscription ne pourra être effectuée par téléphone, ni le jour de la manifestation.



Article 5 : Équipement

Le jour de l'évènement, à partir de 1h avant chaque course (selon tableau ci-dessus), le participant recevra un kit composé de :

- Une paire de lunettes de protection.
- Un dossard.
- Un masque
- Un sachet de poudre (donné après la course, au stand ravitaillement). **La poudre colorée est non-toxique, non urticante, anti-allergène et soluble.**

Il est conseillé de porter un bandana ou un foulard, un tee-shirt blanc (des vêtements qui ne craignent pas les tâches de couleurs). Venir déguisé est beaucoup plus fun !

Le dossard est le passeport de la course. Seuls les détenteurs du dossard pourront pénétrer dans la zone de départ.

Article 6 : Parcours

Les parcours de la course sont balisés par des barrières et rubalises. Les participants s'engagent à respecter ce balisage et à ne pas sortir de l'itinéraire proposé. Il est interdit de s'arrêter complètement aux points de jets de couleurs afin de ne pas créer d'embouteillage. Une fois la ligne d'arrivée franchie, les participants se retrouveront dans la Color zone dédiée à la célébration finale de l'évènement.

Un ravitaillement gratuit est prévu à l'arrivée de la course pour les participants (eau et barre de céréales).

Article 7 : Protection de l'environnement

La poudre colorée est de la fécule de maïs. Elle est donc biodégradable et non nocive pour la nature.

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours, le site.

Toute personne ne respectant pas ces règles sera exclue.

Article 8 : Sécurité

Un point « premiers soins » sera implanté au parc des époux Rosenberg pour permettre une prise en charge en cas d'accidents ou de blessures.

L'organisation se réserve le droit de stopper un participant pendant l'épreuve sur avis de l'équipe d'organisation.

L'organisateur se réserve le droit de reporter la course si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril les participants.

Chaque participant s'engage à respecter les consignes données par les signaleurs identifiés de la course.

Il est interdit de jeter de la poudre colorée hors des zones attribuées pour cette occasion. Il est interdit de jeter la poudre volontairement dans les yeux d'un participant.

Le parcours est tracé en milieu naturel. La progression se fait à pied, l'utilisation de tout engin motorisé et non motorisé, est interdite. Il est interdit de participer avec un animal.

Article 9 : Droit à l'image

Par sa participation, le participant renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.

Article 10 : Assurance et responsabilité

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. Cette police garantit les conséquences pécuniaires des dommages corporels et matériels causés aux tiers du fait du déroulement de l'épreuve.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.



L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vols, bris, pertes, ...) subis par les biens personnels des participants.

Les mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs accompagnants durant leur participation à l'événement, l'organisateur déclinant toute responsabilité à cet égard.

Article 11 : Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant annuler ou mettre fin à la manifestation.

Article 12 : Acceptation du règlement

Par son inscription, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et en accepter toutes les clauses.